

PREVENIR ET FAIRE FACE AU HARCELEMENT SEXUEL DANS L'ENTREPRISE



Public : DRH / Assistance RH, Managers, Membre du CSE, Chargé de prévention, Responsable Sécurité, Médecin du travail ; Assistante sociale, Responsable juridique.

Prérequis : Aucun

Durée : 1 jour (7 heures)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Définir le harcèlement sexuel
S'approprier le cadre réglementaire du harcèlement sexuel et des RPS
Mettre en œuvre les dispositifs et les outils de prévention des risques
Savoir agir en tant que RH et manager

CONTENU DE LA FORMATION

Caractériser et connaître le cadre du harcèlement sexuel et des RPS

Le RPS et harcèlement sexuel : rappel, définitions et quelques chiffres
Le cadre juridique du harcèlement sexuel en entreprise
La différence entre séduction, harcèlement sexuel et agression sexuelle
Les comportements à risque (manager, du collaborateur, ...)
Les conséquences psychosomatiques du harcèlement sexuel au travail : physique ; psychique ; troubles du comportement.

Prévenir le harcèlement sexuel : dispositifs et outils

Les acteurs de la prévention : identification et missions
Les mesures règlementaires : convention collective, règlement intérieur, obligation d'un référent harcèlement moral/sexuel...
Les outils de communication : valeurs, charte du comportement, code de bonne conduite...
Les mesures organisationnelles : aménagement des locaux, changement d'équipe, déplacements professionnels...
Les mesures individuelles et les comportements adéquats : tenue vestimentaire ; propos et gestes ; représentation en dehors de l'entreprise

Agir : prendre les mesures disciplinaires adéquates et suivre

L'accompagnement des salariés (témoin/victime/auteur)

- L'écoute avec bienveillance et neutralité
- Le recueil des faits, preuves, écrits et témoignages.
- Les comportements à adopter et erreurs à éviter

Les recours possibles et les sanctions encourues :

- Les recours : médecin du travail, représentants du personnel, organisations syndicales et inspections du travail.
- Les sanctions et actions disciplinaires : mutation, suspension temporaire, licenciement.
- Les pénalités

Le suivi des actions et des salariés concernés
Atelier : La mise en place d'un plan de prévention

Intervenant : Consultant en prévention des risques psycho-sociaux intervenant notamment dans la prévention et le traitement de crise

Méthodes et outils pédagogiques

Formation présentielle réalisée dans une salle de formation équipée
Exposés théoriques
Echanges entre participants
Ateliers et exemples concrets

Modalités de suivi et d'évaluation

Attestation de présence
Questionnaire de satisfaction
Quiz

Organisme de formation
enregistré sous le numéro
de déclaration d'activité
11 75 49020 75

